



communiqué

N°: 229
No.:

Le 27 novembre 1987

ACCORD D'ASSURANCE DES INVESTISSEMENTS
ENTRE LE CANADA ET LE COSTA RICA

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui qu'un accord bilatéral d'assurance des investissements étrangers entre le Canada et le Costa Rica a été signé le 27 novembre par le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par Rodrigo Madrigal-Nieto, ministre des Relations extérieures du Costa Rica. La signature a eu lieu durant la visite officielle de M. Clark au Costa Rica le 27 novembre. Relié directement au programme d'assurance des investissements étrangers de la Société pour l'Expansion des Exportations (SEE), l'accord vise à encourager le commerce et l'investissement au bénéfice mutuel des deux pays. L'accord reflète aussi le désir du gouvernement canadien de contribuer au développement économique du Costa Rica.

Le Canada a signé 39 accords similaires avec différents pays à travers le monde et des négociations sont en cours avec plusieurs autres.

L'accord facilite l'assurance des investissements dans le cadre du programme des investissements de la Société pour l'Expansion des Exportations. Ce programme assure les investisseurs canadiens contre d'éventuelles pertes pouvant résulter d'événements politiques dans le pays hôte.